

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant nomination d'un conseiller et d'un conseiller suppléant
à la Cour de Justice Benelux

M (2021) 16

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux a donné acte le 26 avril 2021 de la démission, avec effet à partir du 1^{er} mai 2021, de madame A.M.J. van Buchem-Spapens de ses fonctions de conseiller à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition du ministre néerlandais pour la Protection juridictionnelle,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

Monsieur V. van den Brink, conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé conseiller à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

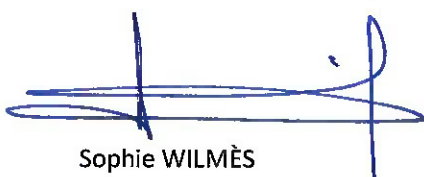
Madame H.M. Wattendorff, conseiller au *Hoge Raad der Nederlanden*, est nommée conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à *Bruxelles*, le *01/10/2021*.

La Présidente du Comité de Ministres Benelux,


Sophie WILMÈS